

# CONVENTION

Entre :

- L'Université LILLE 1- Sciences et Technologies, représentée par son Président, Monsieur Philippe ROLLET

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'Institut Centre Université Economie d'Education Permanente (CUEEP), représenté par son Directeur, Monsieur Jean Louis COGEZ

- L'Université Charles de Gaulle, Lille3, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DUPAS,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Service commun Formation Continue Education Permanente (FCEP), représenté par son Directeur, Monsieur Julien DECEUNINCK,

- L'Université du Littoral, Côte d'Opale, représentée par son Président, Roger DURAND

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du CUEEP Littoral, représenté par son Directeur, Monsieur Franck GIULIANI

Relative à la préparation du Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes (DUFA) dans le centre CUEEP Littoral, Université du Littoral, Côte d'Opale, de DUNKERQUE.

Dès lors que la convention conclue entre l'Université responsable administrativement, Lille 1 ou Lille 3, en alternance d'une année sur l'autre, et le C2RP prévoit les financements nécessaires à l'organisation d'une formation de DUFA sur le Littoral, et dès lors que des effectifs suffisants (15) ont été recrutés, il est convenu ce qui suit :

1) Les enseignements réalisés sur le Littoral, soit 10 UC par année universitaire, sont assurés sous la co-responsabilité pédagogique du CUEEP/LILLE1 et de la FCEP/LILLE 3.

2) La convention de formation professionnelle établie avec le C2RP pour le financement du DUFA est signée par l'Université responsable administrativement, FCEP/LILLE 3 pour la rentrée 2009-10.

3) Le CUEEP Littoral/Université du Littoral établit en son nom les conventions et contrats particuliers concourant au financement des enseignements du DUFA sur le Littoral. Il en assure la gestion administrative et financière. Dès sa réalisation, il en adresse une copie à l'Université responsable administrativement. Chaque fin de mois le CUEEP Littoral envoie une copie des feuilles de présence à l'Université responsable administrativement.

4) Le CUEEP/LILLE 1 et la FCEP/LILLE 3 prennent en charge les rémunérations, les charges sociales, les frais de déplacements et pédagogiques des enseignants intervenant sous leur responsabilité pédagogique respective sur le Littoral. Les personnels du CUEEP

Littoral/Université du Littoral intervenant éventuellement dans les enseignements du DUFA seront rémunérés par le CUEEP Littoral/Université du Littoral.

5) Le CUEEP Littoral / Université du Littoral assure le 1<sup>er</sup> niveau d'information, l'accueil, le conseil en formation, les inscriptions et le suivi administratif des stagiaires inscrits dans les unités du DUFA. Ces activités sont prises en charge par les personnels du CUEEP Littoral/Université du Littoral qui participent aux réunions d'information, de concertation les concernant ainsi qu'aux commissions d'admission et jurys.

Les dossiers d'inscription pour la délivrance du diplôme sont instruits par les services du CUEEP Littoral et transmis complets à l'Université responsable administrativement pour la suite de la procédure d'inscription dans la dite Université. Le suivi des inscriptions et le suivi pédagogique sont placés sous la co-responsabilité des responsables pédagogiques du CUEEP/LILLE 1 et de la FCEP/LILLE 3.

6) Le CUEEP Littoral assure l'organisation matérielle des enseignements se déroulant dans ses locaux.

7) Les signataires conviennent des modalités financières suivantes :  
Pour financer les activités de gestion et de suivi de la formation et d'utilisation des locaux sur Dunkerque, le CUEEP Littoral percevra sur facture 7% des recettes privées et publiques de la promotion de Dunkerque. Les 2 Universités concernées s'engagent à se transmettre toutes les informations utiles.

Les interventions des permanents du CUEEP Littoral seront rémunérées sur la base de la législation en vigueur dans l'Université organisatrice administrativement.

Fait à Lille, en six exemplaires originaux, le 01 septembre 2009

Le Président de  
l'Université LILLE 1  
Sciences et Technologies  
Philippe ROLLET

Le Président de l'Université  
Charles de Gaulle  
(LILLE 3)  
Jean-Claude DUPAS

Le Président de l'Université  
du Littoral, Côte d'Opale  
Roger DURAND.

Le Directeur du CUEEP  
Jean-Louis COGEZ

Le Directeur de la FCEP  
Julien DECEUNINCK

Le Directeur du CUEEP  
Littoral  
Franck GIULIANI